



COMPRENDRE
LES POLITIQUES
DE L'UNION
EUROPÉENNE

L'union douanière
de l'Union
européenne:
protéger
les citoyens
et faciliter
les échanges
commerciaux

Douanes

Les douanes luttent en première ligne contre les marchandises dangereuses, le trafic illégal, la fraude, le terrorisme et la criminalité organisée, tout en facilitant le plus possible les échanges commerciaux légitimes.



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'UE dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.

Elle est disponible en ligne:

http://europa.eu/pol/index_fr.htm

<http://europa.eu/!Dq34WN>

Comment fonctionne l'Union européenne
12 leçons sur l'Europe

Europe 2020: la stratégie européenne en faveur de la croissance
Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture
Aide humanitaire et protection civile
Banque et finance
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et audiovisuel
Douanes ✖
Éducation, formation, jeunesse et sport
Élargissement
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Immigration et asile
Justice, droits fondamentaux et égalité
Lutte contre la fraude
Marché intérieur
Politique régionale
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Stratégie numérique
Transports
Union économique et monétaire et euro

SOMMAIRE

Pourquoi une union douanière?	3
Action de l'UE — Gérer l'union douanière	5
Les douanes et les citoyens	8
Perspectives: aujourd'hui, demain et au-delà	11
En savoir plus	12

Comprendre les politiques de l'Union européenne — Douanes

Commission européenne
Direction générale de la communication
Information des citoyens
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Manuscrit mis à jour en novembre 2014

Photo de couverture et en page 2:
© iStockphoto.com/Oxford

12 p. — 21 x 29,7 cm
ISBN 978-92-79-41589-0
doi:10.2775/16356

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

© Union européenne, 2014
La reproduction est autorisée. Toute utilisation ou reproduction des photos nécessite l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Pourquoi une union douanière?

L'union douanière a été l'une des premières réalisations de l'Union européenne (UE) et reste un atout majeur au XXI^e siècle, à l'ère de la mondialisation. Au sein d'une union douanière, les pays membres appliquent tous les mêmes droits de douane aux biens importés sur leur territoire depuis le reste du monde et interdisent tous droits de douane entre eux. L'union douanière de l'UE, extrêmement élaborée, applique déjà un vaste ensemble de règles communes aux importations et aux exportations et a totalement supprimé tous les contrôles entre ses membres.

L'union douanière agit de la même façon que l'épiderme: elle entoure le marché intérieur de l'UE, permettant la libre circulation interne des marchandises tout en contrôlant les importations et les exportations de marchandises avec le reste du monde. En fait, le marché intérieur, où les entreprises peuvent vendre leurs produits et investir dans n'importe quel État membre de l'UE, serait impensable sans union douanière.

L'union douanière de l'UE est gérée sur le terrain par les 28 administrations douanières des États membres qui agissent de concert. Les douaniers contrôlent le trafic de marchandises dans l'UE, à la fois aux frontières extérieures, c'est-à-dire dans les ports, aéroports et points de passage aux frontières terrestres, et sur le territoire de l'UE.

Ce faisant, ils protègent les consommateurs des marchandises dangereuses et des risques pour la santé, et les animaux et l'environnement de maladies végétales et animales. Ils préviennent les accidents et constituent la première ligne de défense contre les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Les marchandises importées vendues en Europe — des jouets aux produits alimentaires en passant par les médicaments — sont donc plus sûres grâce à la vigilance des douanes.

Les douanes surveillent également de près les exportations sensibles telles que les biens culturels, afin d'empêcher toute sortie clandestine de trésors du patrimoine européen. De plus, elles empêchent les exportations illégales de déchets, conformément aux responsabilités de l'UE envers le reste du monde.

De fait, la protection de l'environnement figure parmi les nombreuses tâches effectuées par les douanes. Elles ont notamment pour mission de contrôler le commerce d'espèces animales rares et d'essences de bois exotiques des forêts menacées. Elles veillent

également à ce que les animaux bénéficient d'un espace et de soins appropriés durant le transport.

Les douanes s'occupent principalement du trafic commercial, mais contrôlent également les passagers pour s'assurer qu'ils ne transportent pas de marchandises illégales ou dangereuses, comme de la drogue ou des armes à feu, ou encore des produits porteurs de maladies animales. Normalement, les douanes ne contrôlent pas la circulation des personnes ni leur passeport. Cette tâche incombe aux gardes-frontières ou à la police.

Pour les entreprises engagées dans le commerce et le transport internationaux, l'union douanière est synonyme de procédures communes et simplifiées dans toute l'Union. Quel que soit le pays de l'UE où les marchandises sont déclarées, les mêmes règles s'appliquent et, une fois qu'elles ont franchi la douane, elles peuvent circuler librement ou être vendues n'importe où sur le territoire douanier de l'UE.

S'il ne s'agit plus de leur mission principale, les droits à l'importation perçus par les douanes restent une importante source de revenus pour l'UE. En 2013, ils représentaient près de 11 % du budget de l'UE, soit 15,3 milliards d'euros.

L'Union européenne est la première puissance commerciale au monde. Son union douanière est donc un poids lourd du commerce international, et sa capacité de négociation excède celle de n'importe quel État membre de l'UE agissant seul.

La protection de nos concitoyens, la prospérité de nos entreprises et la promotion du commerce de l'UE dépendent des services de haute qualité fournis par une union douanière intégrée.



Vidéo: vivez 1 minute d'une journée comme les autres dans un service de douane.

Les opérations douanières dans l'UE représentent environ 16 % du commerce mondial. Elles traitent des volumes d'importation et d'exportation estimés à plus de 3 400 milliards d'euros chaque année. Les chiffres sont impressionnants: **chaque minute, en moyenne**, 4 200 tonnes de marchandises sont importées ou exportées, plus de 500 déclarations en douanes sont déposées, tandis que quelque 70 marchandises pirates ou de contrefaçon sont saisies. En s'intensifiant, le commerce international inclut une variété de plus en plus grande de produits. La coordination au niveau de l'UE permet aux autorités douanières de s'adapter à cette expansion.

Qu'est-ce qu'une union douanière?

On parle d'union douanière lorsque plusieurs pays se rassemblent afin d'appliquer aux marchandises provenant du reste du monde les mêmes taux ou droits à l'importation. Les pays membres de cette union conviennent également de ne pas appliquer de droits de douane entre eux. En principe, une fois que les marchandises ont franchi la douane, elles peuvent circuler librement entre les pays membres.

Il existe des unions douanières dans d'autres régions du monde. Ainsi, le Marché commun du Sud (Mercosur) regroupe plusieurs pays d'Amérique du Sud, tandis qu'il existe une union entre la Russie et un certain nombre de ses pays voisins.

L'union douanière n'est pas un accord de libre-échange: ce dernier supprime uniquement les droits de douane entre les pays concernés, qui n'appliquent pas les mêmes droits de douane aux marchandises provenant d'autres pays.

Repousser les frontières — Comment tout a commencé

La Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont créé en 1944 l'union douanière du Benelux, qui est entrée en vigueur en 1948. Les jeunes manifestants sur la photo ci-contre appelaient à la suppression des frontières et des contrôles douaniers.

L'Allemagne, la France et l'Italie ont rejoint les pays du Benelux pour fonder la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951. Son président, l'ancien Premier ministre belge Paul Henri Spaak, a commencé à travailler sur l'idée d'une union douanière élargie en 1955. Son rapport a largement contribué à jeter les bases du traité de Rome, signé en 1957, qui a créé la

Communauté européenne et prévoyait la création d'une union douanière entre tous ses membres d'ici à la fin de la décennie suivante.

L'union douanière a vu le jour dix-huit mois plus tôt que prévu, le 1^{er} juillet 1968. Les droits de douane qui continuaient d'être perçus dans les échanges intracommunautaires ont alors été supprimés, et un tarif douanier commun a été instauré afin de remplacer les droits de douane nationaux dans les échanges avec le reste du monde.

En 1993, les contrôles douaniers aux frontières intérieures ont été abolis, et les longues files d'attente des véhicules commerciaux aux postes frontières ne sont aujourd'hui plus qu'un lointain souvenir.

Par la suite, à chaque élargissement de l'Union européenne, les nouveaux pays ont également rejoint l'union douanière, conciliant leur législation nationale avec le code des douanes de l'Union. Monaco, qui n'est pas membre de l'UE, formait déjà une union douanière avec la France, tandis que l'Andorre et Saint-Marin avaient conclu des accords en 1991. L'union douanière entre l'UE et la Turquie est entrée en vigueur en 1995 mais, comme l'accord conclu avec Andorre, elle est limitée aux produits industriels et aux produits agricoles transformés.



Des membres de la section belge du Mouvement européen manifestant contre les contrôles aux frontières, à Liège, en 1953.

Action de l'UE — Gérer l'union douanière

La responsabilité en matière de politique douanière s'exerce au niveau de l'Union européenne. Il s'agit d'un des rares domaines dans lesquels l'UE possède une compétence exclusive. Toutefois, la mise en œuvre de l'union douanière repose sur des partenariats étroits avec et entre les États membres. La Commission européenne propose la législation douanière et veille à sa mise en œuvre. Elle s'assure également que l'union douanière dispose d'administrations modernes, efficaces et interconnectées, afin de faire face aux défis actuels et futurs.

En coulisse, la Commission aide à coordonner les activités des laboratoires des douanes, ainsi que le développement des systèmes d'information et du matériel de formation.

Les douanes coopèrent avec les autorités concernées afin de garantir la sécurité et la sûreté des citoyens ainsi que la protection de l'environnement. Les agents de douane et les autorités douanières sont des partenaires clés de l'Office européen de police (Europol) dans sa lutte contre la criminalité organisée. Ils collaborent également avec Eurojust, le réseau judiciaire européen qui renforce la coopération européenne en matière de justice pénale, ainsi qu'avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).



Garantir la sûreté et la sécurité des citoyens est de plus en plus une activité de haute technologie.

Consacrée par la loi

Le traité de Rome de 1957 a fait de l'union douanière un fondement de la Communauté européenne. Aujourd'hui, les dispositions régissant la libre circulation des marchandises sont inscrites dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (troisième partie, titre II). Celles-ci interdisent les droits de douane sur les marchandises commercialisées entre les États membres de l'UE et disposent que, une fois qu'un tarif douanier commun a été appliqué aux frontières extérieures de l'UE, les marchandises doivent pouvoir ensuite circuler librement.

L'un des objectifs de la Commission européenne concernant ces droits de douane est de promouvoir les échanges commerciaux avec les pays extérieurs à l'UE, tout en tenant compte des besoins des économies des États membres. Le Conseil de l'Union européenne fixe les droits de douane à appliquer et se charge, conjointement avec le Parlement européen, de superviser la coopération douanière entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et la Commission européenne.

La politique commerciale commune, qui est le pendant de l'union douanière, garantit une gestion uniforme des relations commerciales avec le reste du monde et soutient les régimes d'importation et d'exportation communs.

La gestion des douanes repose sur le code des douanes de l'Union (anciennement code des douanes communautaire), qui est approuvé par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. À mesure que de nouvelles procédures sont mises en place et que de nouveaux défis se posent, la Commission et les autorités douanières nationales collaborent afin de réviser les différentes modalités d'application du code.

Collaborer

Les fonctionnaires des douanes nationales travaillent en collaboration avec leurs collègues de toute l'UE, depuis le Portugal, au sud-ouest, jusqu'à l'Estonie, au nord-est de l'Europe, afin de permettre la libre circulation des marchandises depuis la frontière jusqu'à leur destination finale. L'UE compte environ 450 aéroports internationaux, et sa frontière orientale s'étend sur près de 10 000 km, avec 133 points d'entrée commerciaux routiers et ferroviaires. Des efforts constants sont consentis au niveau de l'UE afin

Les contrôles douaniers contribuent à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.



© Estonian customs

d'améliorer les procédures douanières et de garantir que les marchandises entrant dans l'UE ou en sortant sont traitées de la même façon, quel que soit le point d'entrée ou de sortie.

À l'origine, le rôle principal des douanes dans l'UE consistait à collecter les droits de douane et les taxes indirectes à l'importation, telles que les droits d'accises ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Toutefois, ces dernières années, elles ont été amenées à assumer une grande diversité de tâches de contrôle supplémentaires liées à la sûreté et à la sécurité. Ces tâches comprennent notamment la gestion de la sécurité des produits et des risques pour la santé des denrées alimentaires importées, ainsi que la vérification de la conformité avec la législation environnementale et vétérinaire. En matière de sécurité, la menace accrue d'attentats terroristes et l'internationalisation de la criminalité organisée ont considérablement étendu les activités des douanes. En outre, les élargissements de l'UE en 2004, en 2007 et en 2013, qui ont conduit à l'intégration de treize nouveaux pays et de leurs frontières, tant terrestres que maritimes, ont également représenté un défi pour les douanes.

Outre le contrôle de marchandises pour vérifier si elles sont conformes aux normes, les douanes cherchent à détecter les contrefaçons et les précurseurs de drogue (substances chimiques qui peuvent être transformées en drogue), ainsi qu'à empêcher le commerce illégal d'espèces rares et menacées. Des laboratoires spécialisés fournissent à l'union douanière l'expertise scientifique nécessaire pour déterminer l'authenticité et l'origine des produits ou identifier la nature des substances.

Par ailleurs, les agents des douanes interviennent au niveau national, par exemple pour lutter contre les drogues illicites ou la pornographie et soutenir l'action de la police et des services d'immigration, notamment dans leur lutte contre la criminalité organisée. Avec l'augmentation du trafic, il devient nécessaire d'utiliser plus efficacement les ressources, par exemple en

utilisant des techniques de pointe en matière de détection.

C'est particulièrement vrai pour la lutte contre la recrudescence de la menace terroriste ces dernières années, qui oblige à intensifier les contrôles de sécurité sur les marchandises. Un risque très inquiétant est l'utilisation de conteneurs pour transporter clandestinement des matières nucléaires ou radiologiques: au-delà des conséquences directes potentiellement dévastatrices d'un attentat, les transports et les échanges internationaux seraient brutalement interrompus, ce qui aurait des retombées considérables sur l'économie mondiale.

Du matériel d'inspection non intrusif utilisant les technologies à rayons X et à rayons gamma est actuellement déployé aux postes frontières et dans les ports et les aéroports, afin de réduire le temps passé à inspecter les cargaisons. Les douaniers peuvent ainsi obtenir une image visuelle du contenu d'un conteneur sans avoir à le décharger.

Cependant, afin d'utiliser au mieux les ressources limitées et d'éviter que le trafic autorisé ne subisse des délais déraisonnables, les contrôles doivent être ciblés là où ils sont le plus efficaces, au moyen de techniques de gestion des risques. Les systèmes avancés d'analyse des risques, qui utilisent des critères établis pour l'ensemble de l'Union, permettent aux douanes d'identifier une cargaison à haut risque bien avant qu'elle n'arrive à la frontière.

La coordination au niveau de l'UE permet d'échanger rapidement des informations sur les risques, garantissant ainsi que des marchandises refusées à un point d'entrée pourront être détectées si elles tentent d'utiliser un autre point d'entrée. De même, lorsqu'une grande tendance est identifiée dans le domaine du commerce illégal, il est crucial que les autorités douanières agissent ensemble pour combattre la première vague et éviter qu'elle ne resurgisse.

Les services douaniers recherchent également les animaux, les oiseaux et les plantes importés illégalement.



© Belgian customs



Vérification de wagons sur des voies ferrées: un scanner de train à la frontière entre l'Ukraine et la Pologne.

Coopération dans toute l'Europe et au-delà

La Commission européenne coordonne des programmes de jumelage entre les pays déjà membres de l'UE et les nouveaux venus dans l'union douanière. Cette démarche aide les administrations douanières des nouveaux pays à assumer la responsabilité supplémentaire de protéger l'ensemble de l'Europe, et pas seulement leurs frontières nationales. D'autres programmes contribuent à renforcer les procédures de contrôle et la répression dans les pays candidats et les pays voisins.

Une coopération internationale plus large est également primordiale pour protéger les intérêts des entreprises et des citoyens européens dans le monde entier. Les questions douanières occupent une place prépondérante dans les accords commerciaux bilatéraux que l'Union européenne conclut avec des pays tiers, avec pour objectif de sécuriser et de faciliter les échanges commerciaux internationaux. L'UE a signé des accords de coopération douanière et d'assistance administrative mutuelle avec le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde et le Japon. Ces accords simplifient et harmonisent les procédures douanières qui, à leur tour, allègent les formalités et les charges administratives pour les entreprises européennes. Les accords internationaux contribuent également à faire respecter les droits de propriété intellectuelle et à lutter contre la fraude.

Les autorités douanières des États membres de l'UE ainsi que de certains pays non membres mènent régulièrement des opérations douanières communes: il s'agit d'actions coordonnées et ciblées visant à lutter contre la contrebande et la fraude sur des axes commerciaux particuliers. L'OLAF soutient ces opérations, notamment en fournissant des analyses

stratégiques et une plateforme informatique sécurisée pour l'échange de renseignements en temps réel, et en déployant des enquêteurs et des experts en criminalistique. Certaines opérations mobilisent Europol, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes.

Les autorités douanières jouent également un rôle essentiel dans la collecte de données statistiques. Les données relatives aux flux commerciaux qu'elles recueillent aident les dirigeants européens à suivre l'évolution de la conjoncture, tandis que les informations qu'elles enregistrent contribuent à déterminer s'il est nécessaire d'imposer des restrictions aux marchandises susceptibles d'entrer en concurrence déloyale avec les produits de l'UE.

Examen de produits de contrefaçon saisis.



Les douanes et les citoyens



La contrefaçon ne concerne pas uniquement les produits de luxe du secteur de la mode. Les douanes saisissent régulièrement des produits de contrefaçon d'usage courant qui peuvent être dangereux pour la santé publique et la sécurité, tels que des cosmétiques, des jouets, des appareils électriques, de fausses

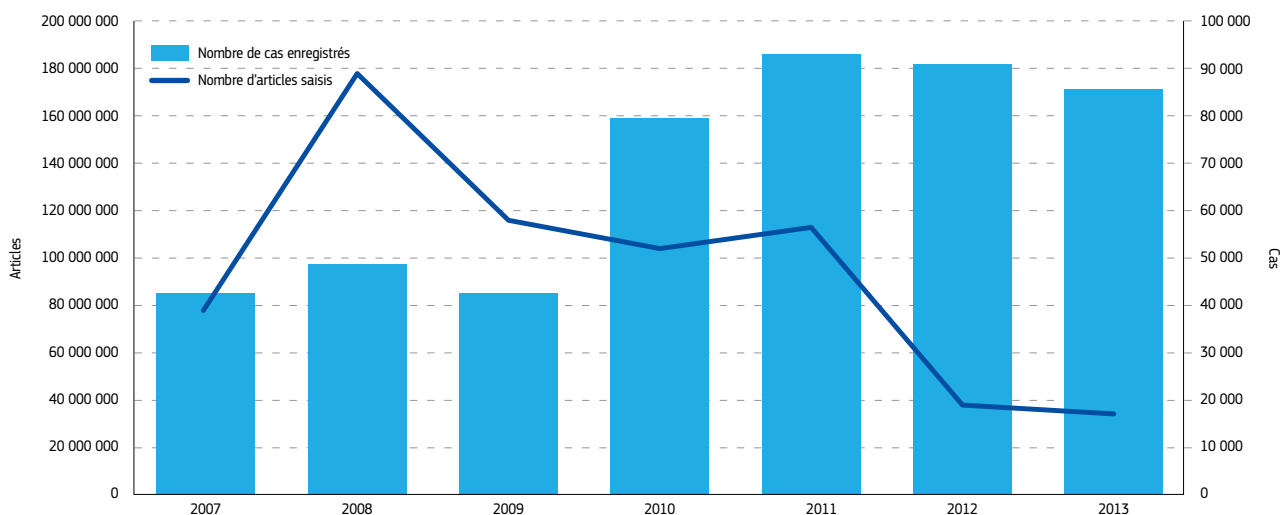
lunettes de soleil qui peuvent endommager la vue, ou encore des pièces de voiture, y compris des freins. Les médicaments de contrefaçon, qui représentaient près d'un quart des 36 millions d'articles saisis en 2013, pour une valeur estimée à près de 770 millions d'euros, sont particulièrement préoccupants.

Le nombre de marchandises soupçonnées de violer les droits de propriété intellectuelle reste stable, plus de deux tiers des articles saisis provenant de Chine. L'expansion du commerce électronique joue un rôle déterminant dans ce phénomène: plus de 70 % des saisies concernaient des produits expédiés par des services express ou postaux.

Les consommateurs peuvent eux aussi aider l'UE à lutter contre le piratage en n'achetant pas de produits contrefaits. L'achat de ces produits rend les clients complices de violations de la propriété intellectuelle, qui n'est pas un délit sans conséquence. En effet, le commerce de produits contrefaits et piratés prive de leurs profits légitimes les fabricants de produits authentiques, décourage l'innovation et la créativité et entraîne des licenciements. Il peut également servir à financer indirectement la criminalité organisée.

Les autorités douanières protègent également la santé publique en surveillant de près les précurseurs de drogue. Il s'agit de substances chimiques utilisées dans la fabrication légale de produits pharmaceutiques, de parfums, de cosmétiques, d'engrais et d'huiles,

NOMBRES DE CAS ENREGISTRÉS ET D'ARTICLES SAISIS PAR LES SERVICES DOUANIERS DE L'UE ENTRE 2007 ET 2013



notamment. Ils peuvent cependant devenir extrêmement dangereux s'ils sont détournés pour fabriquer des drogues telles que l'héroïne, la cocaïne, l'ecstasy ou les amphétamines. Le commerce des précurseurs de drogue ne peut pas être interdit, mais il est surveillé au sein de l'UE et dans le cadre d'accords internationaux, au moyen de contrôles basés sur des exigences en matière de documentation et d'étiquetage et sur l'agrément et l'enregistrement des opérateurs.

Franchir les frontières avec de l'alcool et du tabac

À l'exception des véhicules neufs et des sommes d'argent liquide très importantes, il n'existe pas de limite à ce que les citoyens peuvent emporter avec eux lorsqu'ils se déplacent d'un pays à l'autre de l'UE, tant que les produits achetés sont destinés à leur usage personnel et non à la revente. Cependant, des règles spéciales s'appliquent à l'alcool et au tabac.

Certains pays permettent de transporter plus que les limites autorisées pour un usage personnel par la législation européenne. Les autorités nationales vous renseigneront sur les limites fixées dans leur pays. Pour être sûr de ne pas avoir de taxes ou d'amendes à payer, il est conseillé de transporter moins de:

- 800 cigarettes,
- 400 cigarillos,
- 200 cigares,
- 1 kg de tabac,
- 10 litres de spiritueux,
- 20 litres de vin fortifié,
- 90 litres de vin (y compris un maximum de 60 litres de vin mousseux),
- 110 litres de bière.

Ces règles ne s'appliquent pas aux voyageurs âgés de moins de 17 ans, qui ne sont pas autorisés à transporter de l'alcool ou du tabac, quelle qu'en soit la quantité. Les achats hors taxes ne sont pas possibles dans l'UE.

Faciliter la vie des entreprises

Ces dernières années, la Commission européenne a renforcé le dialogue avec les entreprises. Ce dialogue aide à simplifier et à harmoniser efficacement les procédures de commerce international, notamment en ce qui concerne la rationalisation des pratiques et des formalités liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des données requises dans le cadre des procédures d'importation et d'exportation. Les organisations représentant les entreprises sont régulièrement invitées à des séminaires et à des groupes de travail afin de contribuer à l'élaboration de nouvelles initiatives politiques et législatives.

Pour éviter aux douanes d'avoir à traiter des marchandises à chaque étape de leur parcours, l'union douanière a harmonisé les procédures de transit douanier. Ce système permet la suspension temporaire des droits, des taxes et des mesures de politique commerciale applicables à l'importation, de manière que les formalités de dédouanement aient lieu uniquement lorsque les marchandises parviennent à destination plutôt qu'au point d'entrée.

La Commission fournit également des conseils sur le régime de l'entrepôt douanier, qui permet de stocker des marchandises importées avant de payer les droits à l'importation ou de les réexporter. Dans certains cas, il est possible de transformer des marchandises sous contrôle douanier en produits soumis à des droits à l'importation réduits avant qu'ils soient mis en libre circulation: les économies réalisées contribuent à créer ou à maintenir des activités de traitement dans ces lieux.

La Commission s'efforce constamment de moderniser et d'automatiser les procédures, afin d'aider les douanes à passer des formulaires papier aux réseaux électroniques pleinement intégrés et de fournir un guichet unique aux opérateurs.

Outre la protection du marché intérieur par des contrôles de sécurité appropriés, le programme de sécurité en matière douanière de l'UE permet une coopération étroite avec les grands partenaires commerciaux afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnement internationales. Les opérateurs fiables qui déploient les efforts nécessaires pour sécuriser leur part de la chaîne d'approvisionnement peuvent demander le statut d'opérateur économique agréé et bénéficier de procédures simplifiées.

Ce programme fonctionne depuis 2008. Les États membres peuvent accorder ce statut aux opérateurs qui répondent à des critères stricts en matière de respect de la réglementation douanière, de tenue des registres, de solvabilité financière et, le cas échéant, de normes de sécurité et de sûreté. Bien que ce statut ne permette pas aux opérateurs de se voir accorder automatiquement les simplifications prévues par la réglementation douanière des autres États membres, ils peuvent en bénéficier s'ils satisfont à des exigences spécifiques, sans examen supplémentaire des critères qui ont déjà été vérifiés, évitant ainsi la répétition de procédures.

Contribuer au budget de l'Union européenne

Bien qu'actuellement, près des trois quarts des importations dans l'UE soient soumises à des droits de douane faibles ou nuls et que leur taux moyen n'excède pas 1,2 %, plus de 22 milliards d'euros ont été collectés en 2012. Les États membres en ont retenu 25 % pour couvrir les frais de collecte, mais 16,3 milliards d'euros ont été versés à l'UE, soit près de 13 % de son budget total, ce qui représente une part significative des ressources propres dites «traditionnelles» de l'UE, aux côtés des prélèvements agricoles et des cotisations sur la production de sucre.

Étant donné qu'ils découlent directement de l'application de politiques communes, ces fonds sont considérés comme des recettes de l'UE et non comme des «contributions nationales». C'est un aspect important, car ceux qui paient des droits de douane ne résident pas toujours dans l'État membre qui les perçoit, ce qui rend difficile une collecte équitable au niveau national.

L'Union continue de conclure des accords bilatéraux de libre-échange avec ses principaux partenaires, qui pourraient finir par couvrir la majeure partie du commerce extérieur de l'UE. Toutefois, avec l'intensification du commerce mondial, les droits de douane continueront certainement de contribuer de manière importante au budget de l'UE.



L'Union européenne est l'une des principales puissances commerciales: sa part du marché mondial est plus importante que celle de la Chine et équivaut à celle des États-Unis.

Perspectives: aujourd'hui, demain et au-delà

L'Union européenne est l'une des économies au monde les plus tournées vers l'extérieur et elle entend le rester. Les échanges avec le reste du monde ont doublé entre 1999 et 2010, et l'UE est désormais le premier partenaire commercial de 80 pays, soit quatre fois plus que les États-Unis. Elle importe plus de produits agricoles en provenance des pays en développement que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande réunis. Son union douanière doit être à même de suivre cette évolution.

Entamée en 2003, la modernisation de l'union douanière vers un environnement sans support papier est déjà bien engagée, et certaines administrations douanières de l'UE se classent régulièrement parmi les meilleures au monde. Plus de 98 % des déclarations en douane dans l'UE sont effectuées par voie électronique. Toutefois, il faut poursuivre les efforts pour faire face aux défis à venir. Les douanes sont confrontées à la mondialisation croissante des échanges, des modèles commerciaux et de la logistique, ainsi que de la criminalité et du terrorisme.

Du fait de leur histoire, de leur géographie ou des liaisons commerciales, certains États membres assument une part disproportionnée des efforts, mais aucun d'entre eux n'est en mesure de relever seul les défis de la mondialisation de manière efficace. En 2013, la Commission a présenté un projet visant à mettre en place un service plus performant et unifié d'ici à 2020, en achevant le processus de modernisation, en comblant les lacunes et en réformant les structures de gouvernance et de gestion de l'union douanière.

Le programme «Douane 2020», qui fait suite à des initiatives similaires pour la période 2007-2013, sera au centre de cette évolution. Lancé en 2014 pour une durée de sept ans et doté d'un budget de plus de 500 millions d'euros, il soutiendra la coopération entre les autorités douanières en encourageant la création de réseaux, les actions communes et la formation du personnel douanier, tout en finançant les systèmes informatiques afin de soutenir le développement d'un environnement douanier électronique véritablement paneuropéen, permettant des échanges d'informations en temps réel.

En savoir plus

- ▶ **Guide complet sur l'union douanière:** http://europa.eu/legislation_summaries/customs/index_fr.htm
- ▶ **Faits et chiffres:** http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/policy_issues/facts_and_figures/index_fr.htm
- ▶ **Informations complémentaires sur la politique commerciale commune:**
http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/commercial_policy_en.htm
<http://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/>
- ▶ **Vous avez des questions sur l'UE? Europe Direct a les réponses:** 00 800 6 7 8 9 10 11
<http://europedirect.europa.eu>

